

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 09
Date de la convocation : 24 juin 2021

L'an deux mil vingt et un le 03 juillet, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis à la salle communale « Le Club » en raison des règles sanitaires liés au Covid-19 sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mesdames CHAPUIS Armelle et RATTEZ Karine, Messieurs BILLOT Thomas, CHARPY-PUGET Gilles, CREMONA Cédric, MOINE Bernard, ROSE Jean-Philippe, THURISSET Alexandre, GUILLEMAUD Thibaud (10h50).
Excusés : NASSIR Marine, RATTEZ Thomas

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

8h00 : M. Christophe Ravot, président de la communauté de communes se présente et présente le fonctionnement de cette instance qui fait travailler 15/16 personnes et fait le point sur les compétences obligatoires et facultatives dont elle a la charge :

Compétences **obligatoires** : PLUi, développement des zones économiques, gestion des aires des gens du voyage, traitement des ordures ménagères et déchetterie, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondation)

Compétences **facultatives** : petite enfance, action sociale, maison médicale, gestion des aires sportives, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Elle est le maillon utile entre le département et les communes et permet de faire des économies par une mutualisation des services .

Il présente l'état financier de la communauté de communes et justifie les choix qui ont été pris.

M. Christophe Ravot prend l'exemple du service des ordures ménagères pour illustrer son propos et répond aux questions qui lui sont posées.

M. le maire Gilles Charpy-Puget et l'ensemble du conseil municipal remercient M. Christophe Ravot pour son intervention claire et participative.

10h40 : Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2021 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

1. Adoption du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Présentation est faite par Monsieur le Maire de l'utilité d'adopter ce référentiel M57 en 2022 au lieu de 2023 afin de faciliter le travail de la secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire Gilles Charpy-Puget à adopter ce référentiel M57 à compter du 1er janvier 2022.

2. Participation au Fonds de Solidarité Logement.

Lecture est faite par Monsieur le Maire d'un courrier envoyé par le département sollicitant la commune à verser une participation (0,35€ par habitant) pour soutenir le FSL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote contre cette participation facultative.

3. Marché de voirie

Madame Karine Rattezt précise que 14 communes sont engagées dans un projet de groupement de commandes pour des marchés de service et travaux. La maîtrise d'oeuvre est assurée par le bureau d'étude R2S.

A l'issue de l'appel d'offre, l'entreprise GUINOT a été retenue parmi 4 entreprises, sur la base d'un bordereau de prix et après négociation. Le montant des travaux pour la route de Fragnes s'élève à 11 052,00 € HT auquel s'ajoute la prestation du bureau d'études 1 105,00 € HT pour un total de 12 157,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le montant des travaux.

4. Numérotation habitations

Des plaques de numérotation manquent à quatre habitations : après une étude sur le plan cadastral des numéros seront attribués à ces maisons et des plaques seront commandées.

5. Questions diverses

Monsieur le maire Gilles Charpy-Puget:

Informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de remerciements de la ligue contre le cancer suite à la subvention allouée,

Fait le point sur les travaux en cours à l'espace "liberté" : 3 tables de pique-nique (1010€) et une poubelle (180€) devraient rapidement trouver place sous le noyer et précise que les WC publics seraient à refaire.

Signale que la secrétaire a depuis un nouveau fauteuil plus ergonomique.

Annonce le départ de Florian CURTIL cantonnier à Cruzille depuis 3 ans qui arrête ses fonctions le 1er juillet 2021. Plusieurs candidatures sont pour l'instant à l'étude : un nouvel agent technique prendra son poste très prochainement.

Le repas du village aura lieu le samedi 17 juillet à 12h00 : des affichettes seront bientôt distribuées.

Fin de la réunion à 11h45

Le Maire,

Gilles CHARPY-PUGET

